



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 18375

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux fait remarquer à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme que les zones des vacances scolaires ne permettent pas un étalement satisfaisant des vacances scolaires d'hiver pour le massif pyrénéen. D'une part, les académies de Toulouse et Montpellier sont dans la même zone que celles de Nantes et Rennes qui fréquentent de préférence ce massif. D'autre part, la semaine du 18 au 27 février 1995 de la zone A va se superposer avec celle de la zone de Bordeaux, si bien que cette semaine-là il y aura une fréquentation excessive dépassant largement les capacités d'hébergement du massif pyrénéen. Il lui demande de bien vouloir revoir la répartition des académies par zones afin de réaliser un étalement effectif sur quatre semaines des vacances d'hiver pour le massif pyrénéen.

Texte de la réponse

La politique d'étalement des vacances est un des dossiers prioritaires du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme. Une concertation a été conduite avec le ministère de l'éducation nationale afin de faire évoluer le calendrier des vacances scolaires pour les années 1994-1995 et 1995-1996. Les modifications apportées à l'organisation de ces deux années constituent des avancées positives dans la voie de la conciliation entre l'intérêt de l'enfant, les préoccupations de l'éducation nationale, l'amélioration des conditions d'accueil des familles sur les lieux de vacances, les impératifs de sécurité routière et les nécessités de l'économie touristique. Il apparaît nécessaire au ministre que la réflexion et les discussions avec le ministère de l'éducation nationale portent désormais sur les problèmes du positionnement des vacances intermédiaires. La concertation et les études, en particulier en matière de circulation routière, se poursuivent sur ces sujets. La répartition des académies entre les différentes zones fait également partie des réflexions que le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme entend mener avec le ministère de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18375

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4635

Réponse publiée le : 26 décembre 1994, page 6472